



# éduscol

Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Scolarité et parcours de l'élève > Orientation > Paysage de l'orientation

## Paysage de l'orientation

# L'orientation du lycée à l'enseignement supérieur

L'orientation au lycée est renforcée et s'intègre dans le Plan Étudiants composé de 20 mesures pour aider l'élève à construire son projet d'études.

- › Le Plan Étudiants : outils pour la mise en œuvre
- › L'orientation au lycée : construire son projet d'études

## Le Plan Étudiants : outils pour la mise en œuvre



Présenter, expliquer et mettre en œuvre le Plan Étudiants

[Diaporama destiné aux réunions d'information](#)

[Questions-réponses](#)

[Le vademecum sur l'accompagnement des élèves de terminale vers le supérieur](#)

[La fiche dialogue pour l'orientation en classe terminale en vue du conseil de classe du 1er trimestre / 1er semestre](#)

[Le Plan Étudiants en 20 mesures](#)

[Le dossier de presse du Plan Étudiants](#)

Le Plan Étudiants a été présenté le 30 octobre 2017. Il se compose de 20 mesures pour accompagner l'élève au lycée et dans l'enseignement supérieur autour de 5 axes :

- Mieux accompagner l'orientation au lycée
- Un accès plus juste et plus transparent dans le supérieur
- Une offre de formation post-baccalauréat sur mesure et renouvelée
- Des conditions de vie étudiante au service de la réussite
- Un engagement financier de l'État pour accompagner la réforme

## L'orientation au lycée : construire son projet d'études

L'accompagnement des élèves par la communauté éducative dès l'entrée en classe de seconde est déterminant dans la construction progressive et réfléchie de leur projet d'orientation post-baccalauréat. Dès cette année, plusieurs axes ont été retenus pour renforcer l'orientation en terminale.

### Deux semaines de l'orientation pour mieux formuler ses choix

En lien avec le premier conseil de classe, une **première semaine** vise à aider les lycéens à préciser leur projet d'avenir. En dialogue avec les équipes éducatives, ils affinent leur connaissance des métiers et des études supérieures qui y conduisent.

Avant les vacances d'hiver, une **deuxième semaine** vise à éclairer les lycéens au moment de formuler leurs vœux d'orientation. Cette semaine coïncide avec la période des journées « Portes ouvertes » organisées par les établissements d'enseignement supérieur.

### Le rôle renforcé du conseil de classe

Lors du conseil de classe du premier trimestre, l'équipe éducative prend connaissance des intentions des lycéens et formule des conseils et des recommandations pour alimenter leur réflexion et, le cas échéant, les aider à affiner leur projet. L'échange avec chaque lycéen se poursuit tout au long du deuxième trimestre.

Le conseil de classe du 2e trimestre examine les vœux des candidats afin de contribuer aux avis portés par le chef d'établissement. Chaque avis est transmis via une «fiche Avenir» aux établissements d'enseignement supérieur que le lycéen

souhaite rejoindre. Durant toute cette période, les CIO et les psychologues de l'éducation nationale accompagnent les lycéens. Des volontaires en service civique au sein des CIO et des établissements scolaires sont également mobilisés auprès des lycéens sur des missions complémentaires d'aide à l'orientation : ce sont les étudiants ambassadeurs.

### **Deux professeurs principaux en classe de terminale pour accompagner les élèves**

Dans le cadre de la nouvelle procédure, les lycéens bénéficieront des conseils et de l'appréciation de leurs professeurs pour chacun de leurs vœux. Pour assurer un accompagnement personnalisé de chaque lycéen, les établissements nommeront, dès le mois de décembre 2017, un second professeur principal en classe terminale.

Les professeurs principaux coordonnent le renseignement des "fiches Avenir" qui accompagnent chacun des vœux formulés par les lycéens. Ils en préparent une synthèse en vue du conseil de classe du 2e trimestre.

### **L'aide à l'orientation dans le cadre du tutorat**

Les lycées peuvent choisir de renforcer le tutorat qui permet d'organiser l'accompagnement par un professeur d'un nombre limité d'élèves tout au long de leur scolarité au lycée. Le tuteur aide le lycéen dans l'élaboration de son parcours et l'accompagne dans ses choix d'orientation.

### **L'aide à l'orientation dans le cadre de l'accompagnement personnalisé**

En outre, en classe terminale, l'accompagnement personnalisé intégré à l'horaire des élèves sera consacré, en complément des activités de soutien et d'approfondissement, à se préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur et à la construction des choix d'orientation post-baccalauréat.

### **Des ressources numériques pour accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur**

De nouveaux outils numériques vont être mis à disposition des lycéens pour éclairer leurs choix d'orientation. Ces outils leur donneront des clés pour mieux s'orienter vers les filières de l'enseignement supérieur et les informeront sur les perspectives de poursuite d'études et d'insertion professionnelle qu'elles offrent.

### **Une plateforme sur mesure pour construire son orientation**

La plateforme qui permettra aux lycéens de formuler leurs choix après le Baccalauréat sera ouverte à partir du 15 janvier 2018, selon une nouvelle formule. Elle sera fondée sur la construction du projet d'orientation et elle rassemblera de nombreuses ressources permettant aux lycéens de mieux saisir la réalité des formations et d'étoffer leurs projets.

Mis à jour le 11 décembre 2017

Partager cet article



Ministère de l'Éducation nationale - Direction générale de l'enseignement scolaire - Certains droits réservés